





## DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



# NOTE DE PRESENTATION NON-TECHNIQUE





Parc d'Activités de Bonvert 42300 MABLY

Affaire 18-043-V1/CR/1907



INGEA - Siret 789 146 388 276, Av. de l'Europe, 44 240 Sucé sur Erdre Dossier d'autorisation − Note de présentation non-technique

### 1. Contexte de l'étude

Le futur site ID LOGISTICS, tout comme le futur Parc d'Activités Bonvert, sont actuellement occupés par des terrains agricoles.

Le site accueillera les installations suivantes :

- Un bâtiment de 49 000 m² comprenant :
  - 8 cellules de stockage pour une surface totale de 47 170 m² (surface maximale d'une cellule : 5937 m²),
  - o Des bureaux de quais,
  - Un ensemble de locaux techniques (chaufferie, local transformateurs électrique, local sprinklage) pour une surface de 210 m²,
  - o Un local de charge de surface de 604 m<sup>2</sup>,
  - Un ensemble de bureaux et locaux sociaux sur 2 niveaux, pour une surface totale de plancher de 525 m²,
- Un parking PL,
- Un parking VL,
- 4 zones de quais,
- Un poste de garde,
- Des voiries PL et VL, et une voie dédiée aux services de secours permettant la circulation sur la périphérie complète du bâtiment.

Le site, par les activités qui y seront exercées, par les stockages et les utilités qui le composeront, sera soumis aux rubriques 1510, 1530, 1532, 2662.1, 2662.2, 2663, 2910 et 2925 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les rubriques soumises à <u>Autorisation</u> pour le site à venir seront :

- 🗦 La rubrique 1510 relative aux entrepôts de stockage de matières combustibles.
- La rubrique 1530 ; liée au stockage de papiers et cartons.
- La rubrique 1532 liée au stockage de bois.
- La rubrique 2662, liée au stockage de matières plastiques.
- Les rubriques 2663.1 et 2663.2 liées aux stockages de matières plastiques sous forme alvéolaire et dont 50% de la masse totale est du plastique

La rubrique soumise à <u>Déclaration Contrôlée</u> sera:

La rubrique 2910 relative aux installations de combustion.

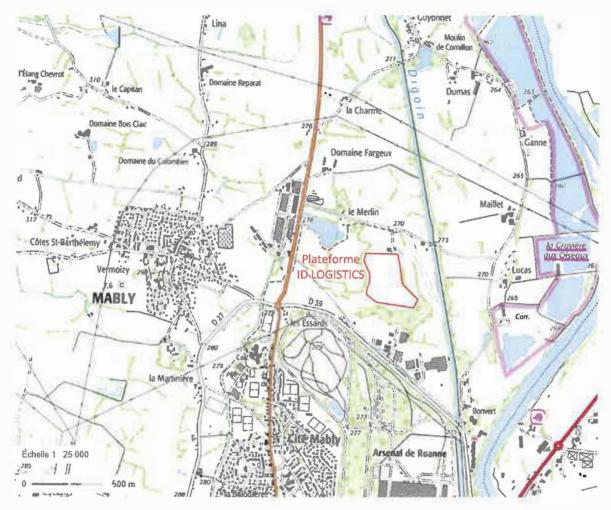
La rubriques soumise à Déclaration sera:

La rubrique 2925 relative aux ateliers de charge d'accumulateurs.

### 2. Description de l'environnement

### 2.1. Localisation

La plateforme logistique sera implantée au sein du Parc d'Activités de Bonvert, sur la commune de Mably (42).



Cartographie IGN du site 1 /25000. Source : Géoportail

# Plateforme **ID LOGISTICS**

Le site s'insérera au cœur du projet de construction du Parcs d'Activité de Bonvert.

Plan de repérage - Cahier des charges de cession de terrain parc d'Activités Bonvert

Le site est bordé au Nord par une ferme puis par d'autres sites constitutifs du Parc d'Activités.

A l'Ouest, on trouve la rue Alfred Kastler puis d'autres sites constitutifs du Parc d'Activités.

Au Sud, s'étendront encore d'autres sites constitutifs du Parc, de l'autre côté de la rue Barthélémy Thimonnier.

A l'Est, le site sera bordé par un bassin de régulation des eaux pluviales du Parc et des parcelles nonexploitées.

Le site sera accessible par la rue Alfred Kastler.

La parcelle cadastrale concernée par le projet est une partie de la parcelle cadastrale n°130 de la section AE.

L'emprise du site sera de 109 966 m²

### I. Objet de la demande

### 1. Objet de la demande

L'objet de la demande est d'établir, en application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de la réglementation Loi sur l'Eau, la demande d'autorisation environnementale unique de l'installation projetée sur le site, conformément au titre 1<sup>er</sup>, aux article L 181 et suivants du code de l'environnement.

Le champ de l'autorisation environnementale unique couvre les installations classées et la Loi sur l'eau.

### 2. Description de l'activité

Le bâtiment qui fait l'objet du présent dossier sera utilisé comme site logistique.

La plateforme logistique fonctionnera de la manière suivante :

- réception, contrôle et déchargement des produits,
- attribution d'un emplacement,
- stockage en entrepôt couvert,
- préparation des commandes,
- chargement des camions, expédition des produits.

Les produits stockés seront des produits de grande consommation et pourront varier en fonction des marchés et des clients.

Ces matières seront emballées dans des cartons, films plastiques et posés sur des palettes stockées en racks.

Il s'agit de produits combustibles uniquement entreposés à température ambiante dans un bâtiment logistique dit sec.

### 3. Nomenclature des Installations Classées

Les quantités indiquées ci-dessous correspondent aux valeurs maximales attendues pour chacune des rubriques mais elles ne sont en aucun cas cumulables entre elles.

Les quantités indiquées ci-dessous correspondent aux valeurs maximales attendues pour chacune des rubriques mais elles ne sont en aucun cas cumulables entre elles.

The second of		A RESIDENCE LA PROPERTA DE	

Rubrique Rayon Régime nomenclature des IC			Désignation de l'activité	Capacité réelle maximale									
	Nomenclature ICPE												
1185	SO	NC	2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.  a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg	La charge de fluide frigorigène sera strictement inférieure à 300kg (climatisation local informatique et chauffage bureaux).									
1510.1	1	А	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts en quantité supérieure à 500 t 1.Le volume de l'entrepôt est supérieur à 300 000 m³	Stockage de matières combustibles en mélange dans un entrepôt couvert de 512 300 m³									
1530.1	1	А	Dépôts, papiers, cartons ou matériaux analogues 1.Supérieur à 50 000 m³	Stockage au maximum de 112 000 m³ de matériaux de type, papier et cartons, dans le cas d'un stockage dédié dans les huit cellules.									
1532.1	1	А	Dépôts de bois ou matériaux analogues 1. Supérieur à 50 000 m³	Le volume maximum susceptible d'être présent sur le site est de 112 000 m³ de bois relevant de la rubrique 1532.1, dans le cas d'un stockage dédié dans les huit cellules.									
2662.1	2	А	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs) 1. Supérieur à 40 000 m³	Le volume maximum susceptible d'être présent sur le site est de 112 000 m³ de matières plastiques relevant de cette rubrique, dans le cas d'un stockage dédié dans les huit cellules.									
2663.1.a	2	А	Pneumatiques et produits dont au moins 50% de la masse unitaire totale est composée de polymères (stockage de)  1. A l'état alvéolaire ou expansé, le volume susceptible d'être stocké étant :  a) Supérieur à 45 000 m <sup>3</sup>	Le volume maximum susceptible d'être présent sur le site est de 112 000 m³ de matières plastiques relevant de la rubrique 2663.1, dans le cas d'un stockage dédié dans les huit cellules.									
2663.2.a	2	A	Pneumatiques et produits dont au moins 50% de la masse unitaire totale est composée de polymères (stockage de)  2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques le volume susceptible d'être stocké étant:	Le volume maximum susceptible d'être présent sur le site est de 112 000 m³ de matières plastiques relevant de la rubrique 2663.2, dans le cas d'un stockage dédié dans les huit cellules.									

39	FI	۰	39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m2.	Emprise au sol du bâtiment : 49 000 m²
1		-	Installations classées pour la protection de l'environnement a)Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Autorisation ICPE
			Articles R122-2 et suivants du Code de l'Environneme	ent
2.1.5.0	SO	D	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	11 ha
			Nomenclature Loi sur l'Eau	
4734	SO	NC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 2.Pour les autres stockages, inférieure à 50 t	0,2 m³
2925	SO	D	Ateliers de charges d'accumulateurs	La puissance de charge maximale sera de 240kW
2910		DC	Installation de combustion fonctionnant au gaz naturel 2.La puissance thermique nominale est supérieure à 1 MW mais inférieure à 20 MW	La puissance thermique délivrée par la chaudière est de 1,8 M
			a) Supérieur à 80 000 m3	

### II. Raisons motivant la demande

### 1. D'un point de vue économique

Comme pour toute société, l'objectif principal reste le bon développement de l'ensemble des activités tout en apportant satisfaction aux clients, ce qui conduit ainsi au développement économique de la structure.

### Ce nouvel outil permettra:

- d'assurer le développement du groupe sur l'ensemble de ses marchés,
- de maintenir l'excellente qualité de service clients,
- d'améliorer la massification des livraisons (des camions optimisés),
- de mailler le territoire.
- d'apporter des conditions de travail encore meilleures et poursuivre la professionnalisation du groupe dans les activités de la logistique.

### 2. D'un point de vue environnemental

Le développement durable est intégré à la stratégie et aux opérations menées par l'exploitant. Il inclut une réflexion sur la sécurité, l'environnement, la technologie et les personnes.

Le choix du site de Mably s'est fait au regard de plusieurs critères visant à limiter les impacts environnementaux dus à la construction de l'installation. L'implantation du site au sein du Parc d'Activités de Bonvert qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un Dossier Loi sur l'Eau, permettra de réduire les nuisances acoustiques générées par la future activité et d'éviter les éventuels impacts liés aux rejets chroniques. De plus le terrain porteur du projet ne présente pas d'enjeux de conservation floristique et faunistique (enjeux traités à l'échelle du Parc d'Activités).

### III. Synthèse de l'étude des impacts du projet

### 1. Préambule

Il est important de rappeler que le Parc d'Activités de Bonvert a fait l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau. Les problématiques liées à la Loi sur l'Eau du projet ID Logistics, comme de l'ensemble des terrains consituant le Parc, et les mesures de gestion des eaux pluviales sont intégrées au Dossier Loi sur l'eau du Parc.

Par ailleurs, le Parc d'Activités de Bonvert a également fait l'objet d'une étude d'impact au sens du R122 du Code de l'Environnement.

### 2. Synthèse de l'état initial

L'état initial du site du projet d'ID LOGISTICS est caractérisé par :

- Une implantation dans une zone d'activités d'intérêt national (ZAIN),
- Une desserte adéquate par voie routière,
- Une habitation située à 35 m de la limite de propriété,
- Un terrain cerné par des zones humides,
- La zone du Parc d'activités abrite quelques espèces remarquables et à enjeu de conservation toutefois aucune de ces espèces n'a été identifiée sur le site ID Logistics.
- Le site n'est pas directement concerné par une zone Natura 2000, zone humide ou Parc ou Réserve Naturel Régionale, arrêté de biotope...
- Aucune prescription du PPRNPI ne concerne le site.

### 3. Synthèse des principaux impacts du projet sur son environnement

### > Impacts sur la flore

D'après l'étude de l'état initial, le projet ID Logistics n'entraînera la destruction d'aucun habitat remarquable. Il n'entrainera a priori pas non plus la destruction de plantes rares ou patrimoniales.

### > Impacts sur la faune

D'après l'étude de l'état initial, le site ID Logistics n'est pas concerné par la présence d'espèces faunistiques identifiées lors des relevés de terrain.

### > Impacts sur les eaux pluviales

Conformément au cahier des charges de cession de terrain du Parc d'Activité de Bonvert, la surface imperméabilisée du projet ID Logistics étant inférieure à 70% de la surface totale du terrain, aucune

régulation du rejet des eaux pluviales du site vers les ouvrages du parc d'Activités n'est prescrite.

L'ensemble des eaux pluviales de toiture et de voiries du site seront donc dirigées vers le système de gestion des eaux pluviales du Parc d'Activités sans régulation de débit avant rejet.

La distinction sera faite entre les eaux provenant des toitures et les eaux provenant du ruissellement et des voiries. Ces dernières seront traitées par un séparateur hydrocarbures en amont du rejet dans les noues du Parc d'Activités.

### > Impacts sur l'air

Les équipements pouvant générer des émissions atmosphériques supplémentaires relatives au futur entrepôt sont les suivants :

- Les PL et les VL qui génèrent des gaz de combustion,
- La chaudière.

On rappellera que le projet s'inscrit dans un milieu relativement ouvert, favorable à la dispersion des polluants.

Les principales mesures envisagées sur le site ID Logistics vis-à-vis de la qualité de l'air résident dans :

- L'optimisation de l'installation de chauffage et son implantation :
  - Installation performante, respectant les valeurs limites d'émission imposées,
  - Environ 280 m sépareront la cheminée de l'habitation la plus proche (ferme de Merlin),

La majorité des vents viennent du nord-est et du sud-est. Peu de vents circulent du sud-ouest vers le nord-est (de la cheminée de la chaufferie vers la ferme de Merlin), l'habitation la plus proche ne sera pas particulièrement impactée par les émissions de la chaufferie

- L'optimisation de la circulation des poids lourds sur le site :
  - Vitesse limitée à 30 km/h sur le site pour limiter les émissions,
  - Circulation uniquement en façade ouest, le bâtiment fera ainsi écran aux émissions des PL vis-à-vis de l'habitation nord,
  - · Stationnement des PL côté nord, moteurs éteints,
  - Optimisation des réceptions/expéditions pour limiter le nombre de PL circulant sur le site

Les sources susceptibles d'émettre des polluants atmosphériques qui sont maîtrisables sont maîtrisées.

### Impacts sur le bruit

Par retour d'expérience (mesures de bruit réalisées sur d'autres sites ID Logistics en fonctionnement) les niveaux sonores estimés en limite de propriété et en limite de ZER ne sont pas dépassés, ni le jour ni la nuit.

Par ailleurs, les mesures intégrées à la conception du projet, permettront de limiter les impacts sonores de l'activité sur son environnement proche (circulation des PL uniquement en façade ouest, stationnement des PL moteurs éteints côté habitation la plus proche, dispositifs limitant les bruits au niveau des zones de chargement/déchargement...).

Enfin, dans un délai d'un an après la mise en exploitation du site, l'exploitant fera réaliser une campagne de mesures, conformément aux horaires de fonctionnement de l'activité. En cas de dépassement des valeurs réglementaires et en vue de respecter les objectifs fixés plus haut, un plan d'action sera établi et budgétisé.

# 4. Synthèse des mesures prévues sur le site ID Logistics pour réduire et compenser les effets négatifs du projet

Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Le site ne contribuera pas directement à la destruction d'habitats remarquables ni d'espèces faunistiques et floristiques	Le projet par une insertion paysagère de qualité contribue à la réduction de l'impact.	Mesures de compensation mise en place dans le cadre de la conception du parc d'Activités
Mesures d'évitement mise en place dans le cadre de la conception du parc d'Activités	Le tri sélectif des déchets et le choix des filières de traitement des déchets par valorisation permettent de réduire l'impact sur l'environnement.	
Traitement des eaux pluviales de voirie par un séparateur hydrocarbures	Mesures de réduction mise en place dans le cadre de la conception du Parc d'Activités	
Mise en place de vannes sur les réseaux EP pour la rétention des eaux d'incendie ou les pollutions accidentelles sur le site		

### IV. Synthèse de l'étude des dangers liés au projet

### 1. Préambule

A la vue des éléments analysés dans l'étude de dangers, il apparaît que les risques à retenir dans le cadre de l'exploitation de ID Logistics sont les suivants :

- Incendies
- ➤ Incendie sur les matières combustibles de correspondant aux rubriques 2262, 2663, 1510, 1530 et 1532 et dispersion des fumées toxiques qui en découlent
- Explosions
- > Explosion dans le local de charge
- > Explosion dans la chaufferie
- Pollution du milieu naturel
  - > En cas d'incendie

Scénario 1 : Incendie sur les matières combustibles de correspondant à la rubrique 1510, 1511, 1532, 1530, 2662 et 2663

Scénario	Défaillance	Cause	Conséquences	Р	G	Т	Prévention	P	Protection	G	Cinétique	Т	Scénario à développer
		Manutention					-Contrôle des engins		-Dispositions				
	1	des palettes	_				et du matériel de		constructives :				
							manutention		murs coupe- feu 2h				
							- Consignes d'utilisation		-Sprinklage et			22	Risque à
		Court-Circuit					-Contrôle de		détection				
Stockage de						3 33	l'installation		incendie par				
produits combustibles et	Une source de		Incendie, fumées toxiques et opacité des voies de circulation		3		-Actions correctives		sprinklage				
alimentaires	chaleur rentre	Cigarette					-Interdiction de fumer	] .	-RIA		Rapide		
Rubriques 1510	en contact avec des	Travaux par point chauds		3			Doumis de feu	2	-Poteaux incendie -Eloignement des tiers	2			améliorer : Matérialisation
1530	matières combustibles	Foudre					-Permis de feu						des effets en cas d'incendie
2262 2663			1				1	-Consignes sur					
		Malveillance					-Site fermé -Alarme incendie		les moyens d'intervention -Contrôle des				
							-Contrôle d'accès		systèmes de défense				
									incendie				

their desimatismans d'une mateforde lugasique

### Scénario 2 : Explosion dans le local de charge

Scénario	Défaillance	Cause	Conséquences	P	G	Т	Prévention	P	Protection	G	Cinétique	Т	Scénario à développer
Charge des batteries	Dégagement d'hydrogène en quantité>LIE	Ventilation en panne	Explosion	1	3	13	-Consignes d'utilisation -Contrôle de l'installation -Actions correctives -Permis de feu	1	-Conformité par rapport à l'arrêté de 2000 -Détection gaz -Poteaux incendie -Consignes sur les moyens d'intervention -Contrôle des systèmes de défense incendie	1	Immédiate	11	Risque pour lequel aucune mesure supplémentaire n'est à envisager

### Scénario 3 : Explosion dans la chaufferie

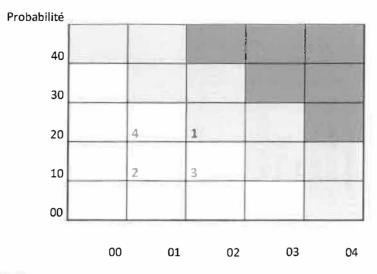
Scénario	Défaillance	Cause	Conséquences	P	G	Т	Prévention	P	Protection	G	Cinétique	T	Scénario à développer
Une source	Choc					-Contrôle de l'installation -Consignes d'utilisation		-Dispositions					
	Mauvais fonctionnem ent des brûleurs					-Interdiction de fumer		-Sprinklage, détection gaz -Poteaux incendie et		Immédiate	12	Risque pour lequel aucune mesure supplémentaire n'est à envisager	
Chaufferie	de chaleur rentre en contact avec une fuite de gaz	Cigarette Explosion	2	3	23		1	réserve -Consignes sur les moyens d'intervention	2				
		Malveillance					-Site fermé -Alarme incendie -Contrôle d'accès -Détection intrusion, vidéo 24h/24		-Contrôle des systèmes de défense incendie				

### Scénario 5 : Pollution du milieu naturel en cas d'incendie

Scénario	Défaillance	Cause	Conséquences	P	G	T	Prévention	P	Protection	G	Cinétique	T	Scénario à développer
Eaux d'extinction d'incendie	Incendie	Mise en contact d'une source de chaleur avec des matières combustibles	Pollution des sols, de la faune et de la flore	3	3	33	-Contrôle des engins de manutention -Consignes d'utilisation -Contrôle de l'installation -Actions correctives -Interdiction de fumer -Permis de feu	2	Mise en place d'un confinement et de vannes d'obturation sur les réseaux (cf. calcul de D9A)	1	Rapide	21	Risque pour leque aucune mesure supplémentaire n'est à envisager

La grille de criticité, tenant compte des barrières de protection, est la suivante





Risque jugé inacceptable
Risque à améliorer
Risque pour lequel aucune action
supplémentaire n'est à entreprendre

13 Numérotation du scenario

Suite à l'analyse des risques développée ci-avant, il apparaît que le phénomène d'incendie sur les cellules de stockage est le phénomène dont les effets sont à matérialiser dans le cadre de l'étude des dangers du site de ID Logistics.

Gravité

### Synthèse de la modélisation des flux thermiques liés à un incendie de l'entrepôt

Les scenarii suivants ont fait l'objet d'une modélisation !

- Incendie sur une cellule de stockage de matières combustibles
- Incendie sur trois cellules
- Les flux de 3 kW/m² sortent des limites de propriétés au Sud jusqu'à environ 15 m.

Dans le cadre de chaque modélisation, les flux thermiques de 3 kW/m² n'atteignent aucun immeuble de grande hauteur, établissements recevant du public (ERP) autres que les guichets de dépôt et de retrait des marchandises, voies ferrées ouvertes au trafic de voyageurs, voies d'eau ou bassins exceptés les bassins de rétention ou d'infiltration d'eaux pluviales et de réserve d'eau incendie, et des voies routières à grande circulation autres que celles nécessaires à la desserte ou à l'exploitation de l'entrepôt. Ces dépassements sont conformes à l'arrêté du 11 avril 2017 et ont été validés lors des réunions amont au dépôt du présent dossier (par les services de la DREAL, par la Roannaise de l'Eau et le SDIS).

Les flux de 5 kW/m² peuvent également sortir des limites de propriété à l'est et au nord. Ces dépassements sont également conformes à l'arrêté du 11 avril 2017 et ont été validés lors des réunions amont au dépôt du présent dossier.

Il n'y a par ailleurs aucun effet domino sur des bâtiments voisins.

3. Synthèse de l'étude des effets toxiques et écrans visuels dus au panache de fumées

Les calculs réalisés montrent qu'aucun effet létal ne serait atteint au niveau du sol en cas d'incendie de l'entrepôt.

En phase de développement du feu (feu mal ventilé), des effets irréversibles pourraient se manifester au niveau de la maison d'habitation proche de l'entrepôt ainsi qu'au niveau de la route. Un risque de forte réduction de la visibilité est également à craindre au cours de cette phase. Cependant ce type de phénomène ne se manifesterait qu'en cas de vent fort (vitesse supérieure à 10 m/s).

En situation d'incendie généralisé, les fumées s'élèveraient suffisamment en altitude pour qu'aucun effet (toxicité aiguë ou réduction de la visibilité) ne se manifeste au sol, quelle que soit la condition de stabilité atmosphérique considérée.

### 4. Défense incendie extérieure et rétention des eaux d'extinction

Le besoin en eaux d'incendie est estimé à 540 m³ pour une durée de 2 heures, soit 270 m³/h (Calcul D9).

D'après les mesures de débit effectuées par la Roannaise de l'Eau sur les PI publics, le réseau public dispose d'un débit de 169 m³/h.

Le besoin en eau d'extinction sera satisfait par :

- La mise en place d'un réseau bouclé de poteaux sur le site alimentés par le réseau public (pour un débit maximal disponible sur ces poteaux de 169 m³/h),
- la mise en place d'une réserve de 500 m³ (et 3 aspirations comme demandées par le SDIS) sur le site à laquelle les engins de secours pourront venir se brancher.

Ainsi l'intégralité du besoin sera satisfaite sur le site et les distances réglementaires seront conformes (les poteaux du site seront à 100 m maxi des accès des cellules et séparés de 150 m maximum entre eux).

D'après le calcul de D9A, le volume d'eaux d'extinction à mettre en rétention sur le site est estimé à 1963 m³.

Ces eaux seront stockées dans les quais jusqu'à une hauteur de 20 cm, soit un volume 800 m³ ET dans l'ensemble des cellules (qui communiquent par des portes coupe-feu au travers des murs coupe-feu) jusqu'à une hauteur calculée de 3,5 cm qui sera assurée par la mise en œuvre de faibles pentes dans les cellules, soit un volume supplémentaire de 1650 m³.

Le volume total disponible pour la rétention des eaux d'extinction (quais + bâtiment) sera donc de 2450 m³ pour un besoin calculé de 1963 m³. Un volume supplémentaire sera donc disponible en cas de pluie importante avant ou pendant l'incendie (environ 490 m³).

Des vannes seront installées sur les réseaux d'eaux pluviales de voirie et de toiture afin de confiner les eaux d'extinction sur le site.

Une consigne de sécurité spécifique sera mise en place et détaillera les modes de fonctionnement et de Maintenance des vannes d'obturation.

Le risque de déversement sur le site est maîtrisé par l'ensemble des mesures décrites ci-dessus.